

Chutes d'échelles

Une échelle glisse et un contremaître fait une chute sur un sol de béton dans un centre d'exposition. Un autre travailleur tombe d'une échelle dans un puits d'escalier.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Février 2003. On doit monter une maison usinée dans un centre d'exposition. Le temps presse. Cinq jours pour achever la construction, exécuter la menuiserie, les raccordements d'électricité et de plomberie, tirer les joints et peindre, décorer et meubler. En ce deuxième jour de travail, un ouvrier pose du bardeau d'asphalte sur le toit de la maison de type plain-pied. Pour fixer les bardeaux, il utilise un outil pneumatique, alimenté par un tuyau à air relié à un compresseur électrique. Il monte sur la toiture à l'aide d'une échelle. Cette dernière est appuyée contre le rebord du toit, dont elle dépasse de 50 cm. Elle repose sur un panneau d'aggloméré déposé directement sur le sol de béton du bâtiment. Le travailleur redescend en passant dans la noue du toit afin d'aller chercher du matériel. Pour atteindre l'échelle, il tente de s'appuyer sur les montants de cette dernière. Elle glisse. Le travailleur perd l'équilibre et fait une chute de plus de trois mètres sur le sol de béton. Il est transporté à l'hôpital où il sera soigné pour des blessures graves à la tête.

En 2001, un accident semblable se produit. Un plâtrier fait des travaux de jointoiement dans le garage d'une résidence. Son échelle enjambe la cage d'escalier menant au sous-sol de la maison. Elle est appuyée contre le mur et posée sur le sol en béton du garage. Le pied de l'échelle dérape sur le béton. Le travailleur tombe de l'échelle et meurt de ses blessures. Il a 35 ans.

QU'AURAIT-IL FALLU FAIRE ?

Il faut toujours utiliser le matériel le plus approprié au genre de travaux à exécuter. Avant d'arrêter son choix sur une échelle, il vaut mieux envisager l'échafaudage, la nacelle, l'escalier ou encore la plate-forme élévatrice. Et si la solution de l'échelle est retenue, il faut s'assurer qu'elle est conforme à la réglementation et de la bonne longueur. Lorsqu'elle est utilisée comme moyen d'accès, elle doit dépasser d'au moins 90 cm le niveau auquel on cherche à accéder.

Dans les deux accidents, les pieds de l'échelle reposent sur une surface lisse, sans être retenue à la base par une personne ou attachée solidement à son sommet. Quand on utilise un tel accessoire, on doit s'assurer que sa position est stable avec un appui ferme au sol. L'angle de l'échelle doit se situer entre 70 et 75 degrés par rapport au sol. Dans une échelle, le travailleur doit utiliser

la technique des trois points d'appui. Le travailleur devrait également porter un équipement de protection contre les chutes.

Finalement, les travailleurs et les contremaîtres doivent recevoir une formation sur le matériel utilisé et connaître les dangers inhérents à leurs tâches. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Nos personnes-ressources : Laurent Desbois, ingénieur, Yvon Papin, conseiller, et André Turcot, ingénieur, tous trois de la Direction de la prévention-inspection de la CSST.

Pour en savoir plus

Couvreur, les échelles ça vous concerne : pas de compromis... sur les règles de sécurité (DC 500-155).



Illustration : Ronald DuRépos